

Préface



Le développement de l'offre foncière est l'une des préoccupations essentielles du ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Il s'agit, en premier lieu, de produire des terrains à bâtir en quantité suffisante et à des prix compatibles avec les possibilités financières des Français.

Il s'agit, en second lieu, de contribuer à la qualité du cadre de vie par une localisation cohérente de l'habitat, de l'emploi et des moyens de transports en mobilisant le moment venu des terrains là où le développement de l'urbanisation apparaît le plus approprié.

Il s'agit enfin d'assurer le succès de la politique engagée en faveur de la protection des terres agricoles et des espaces naturels. L'interdiction de la construction ne peut y être assurée de façon durable que si l'accueil de l'urbanisation est organisé par ailleurs.

Face à ces exigences, un vigoureux effort d'adaptation des méthodes et des comportements s'impose pour promouvoir, dans un contexte économique et social profondément transformé, un développement organisé des villes et des bourgs.

Cette action repose d'abord sur les initiatives des collectivités locales. Le rôle des services de l'Etat, essentiel pour la conduite des politiques nationales, est aussi d'aider et d'appuyer ces initiatives.

Je suis donc particulièrement heureux de féliciter M. Hyacinthe Léna, docteur en droit, pour l'excellent travail qu'il a accompli dans ce domaine. Les collectivités locales peuvent analyser les politiques foncières possibles et connaître les moyens mis à leur disposition pour leur mise en œuvre.

Sur ce sujet difficile mais fondamental, les maires trouveront un exposé complet, clair qui devrait leur permettre de conduire un développement équilibré, soucieux de ménager les protections indispensables et de dégager des terrains à des prix raisonnables.

Michèle Thureau

